

Commune de MEUNG-SUR-LOIRE

Plan Local d'Urbanisme
Déclaration de Projet n°1 et 2 - mise en compatibilité et
modification n°3 du PLU

14 pour l'urbanisme pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 02/02/2016

PLAN DE ZONAGE SUD **4b**

Sur la base du PLU élaboré par G.H.E.C.O. Urbanisme
Le Rochelle Dossier de mise en compatibilité et modification élaboré par **PHC** Echelle : 1 / 5000e
Date : 1er février 2016

- Limite de zone
- Recul d'implantation obligatoire au titre de la loi Buisson (art. 52)
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics (article L1212-4 du C.U.)
- Parcelles à réaffecter, espaces verts, à enter ou à modifier (article L1212-4 du C.U.)
- Prévoir "zone" dans l'acte de projet d'aménagement (art. L1212-9 du C.U.)
- Espace bois classé (art. L1211-1 du C.U.)
- Espace vert protégé (art. L1211-7 du C.U.)
- Habit protégé (art. L1211-7 du C.U.)
- Espace présumé à conserver ou à renforcer (art. L1211-7 du C.U.)
- P.P.T. de la Vallée de la Loire - VAD Admix
- Approuvé le 22/10/1999

Voir page 10

DATE	MODIFICATIONS	INDICE
12/12/2011	Suppression de l'emplacement réservé n°3	Indice 01
24/06/2013	Suppression des emplacements réservés n°1 et 6 Suppression des emplacements réservés n°2 et 4 Corrections sur les zones Nhp et Nhp2	Indice 02
01/02/2016	DPF n°1 et 2 des zones Nhp, Pnd, Nhp2 et Nhp3 Suppression de l'emplacement réservé n°3	03

N° ER	Destination	Recherche	Surface
1	Parc urbain (extension au devant de la Collégiale)	Commune	1 464 m²
2	Emplacement des équipements de loisirs et de sport	Commune	3 400 m²
3	Aménagement des ouvrages hydrauliques	Commune	3 128 m²
4	Espace bois classé de ville	Commune	14 136 m²
5	Suppression des bois de lot	Commune	4 006 m²
6	Emplacement de la route Chabaudin	Commune	38 m²
8	Voie devant la ferme des Terres	Commune	5 790 m²

Liste des Emplacements Réservés pour voies et ouvrages publics, équipements de loisirs et de sport, ouvrages hydrauliques, espaces verts, à enter ou à modifier

